



Département de l'Hérault
Mairie de Lunas
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2015
Membres en exercice : 15

L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à dix-huit heures trente le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

Présents : Mmes CANTALOUBE. M-E, CARLES. M, COLLAS. E, DAAN. T, DURAND. P.
Mrs ASTIER. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, TIECHE. M

Procuration : BARASCUT Véronique à DURAND Patricia
ACHER Joël à MANENC Aurélien

Absent excusé : Mr ANDRIEUX Pierre

Secrétaire de séance : Mr Daniel RIVIERE

Ordre du jour

- 1 – Approbation du conseil du 14 avril 2015
- 2 – Motion pour la fusion des Régions
- 3 – Motion pour la dotation globale de fonctionnement
- 4 – Bail Pâtisserie
- 5 – Régie pour marchés
- 6 - Charte élu local
- 7 – Manifestation pour le maintien de la ligne Béziers/Neussargues
- 8 – Demande comité des fêtes
- 9 – Occupation du domaine public
- 10 – Projet Grand rue
- 11 – Questions diverses
Auxquelles il faut rajouter :
 - Délégation signature actes notariés
 - Location logement Pâtisserie
 - Information bureau de poste

1 – Approbation du conseil du 14 avril 2015

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 – Motion pour la fusion des Régions

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les Maires de l'Hérault se sont réunis en Congrès au Parc des Expositions de Montpellier le mercredi 6 mai 2015 afin d'établir une motion pour une répartition équitable des pouvoirs entre Montpellier et Toulouse dans la future grande région réunissant le Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.

Monsieur le Maire indique qu'afin que toutes les collectivités locales de l'Hérault se rassemblent dans une même démarche il convient d'approuver la motion qui sera jointe à la délibération.

A l'unanimité le conseil approuve cette motion.

3 – Motion pour la dotation globale de fonctionnement

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors du Comité des finances locales du 5 mai dernier, la mission parlementaire relative à la réforme des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales a proposé l'instauration d'une DGF « locale ». Cette proposition viserait à une répartition de la DGF au niveau des territoires et non plus au niveau de chaque commune.

Monsieur le maire propose de suivre les propos de l'AMF, à savoir :

- demande que, dans le cadre des réflexions et propositions sur la réforme de la DGF, les éléments d'analyse soient communiqués prioritairement aux élus et que soit respectée leur légitimité démocratique.

- réaffirme que la réforme de la DGF et de la péréquation ne pourra se faire sans une négociation globale préalable sur la baisse des dotations de l'Etat et l'évolution des finances locales. C'est la condition sine qua non avant d'engager toute réforme.

Le conseil municipal, oui l'exposé,

Décide à l'unanimité d'approuver les propos de l'AMF cités ci-dessus.

4 – Bail Pâtisserie

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à l'entretien de plusieurs candidatures à la reprise du commerce situé 28 route de Bédarieux, Monsieur RICOT Sylvain, pâtissier de profession et exerçant au Bousquet d'Orb a été retenu.

Monsieur le maire propose d'établir un bail commercial précaire de un an à partir du 1^{er} juin 2015 pour se terminer le 31 mai 2016. Avec un loyer mensuel de 300 euros.

En outre, il propose de mettre à disposition du loueur tout le matériel nécessaire au fonctionnement de l'établissement pour un montant de 300 euros mensuel jusqu'à avoir atteint le montant des frais d'achat.

Le conseil municipal, oui l'exposé,

Décide à l'unanimité :

- d'établir un bail commercial dérogatoire à Mr RICOT Sylvain, pâtissier, de un an à partir du 1^{er} juin 2015 pour se terminer le 31 mai 2016, avec un loyer mensuel de 300 euros.

- De mettre en location-vente tout le matériel nécessaire au fonctionnement de l'établissement pour un montant mensuel de 300 euros à hauteur des frais d'achat.

5 – Régie pour marchés

Suite à la mise en place du marché hebdomadaire il est proposé de créer une régie visant à encaisser les droits de place et de fixer le tarif à 1 euro le mètre linéaire.

Après discussion le conseil approuve la création d'une régie pour les droits de place sur le marché hebdomadaire au tarif de 1 euro le mètre linéaire.

POUR : 11

ABSTENTION : 00

CONTRE : 01

6 – Charte élu local

Monsieur le Maire indique que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a été promulguée le mercredi 1er avril 2015. Elle édicte la charte de l'élu local consacrant les principes déontologiques inhérents à l'exercice des mandats locaux.

Cette charte prévoit que l'élu exerce ses fonctions avec « *impartialité, diligence, probité et intégrité* » et fournit un cadre de référence pour les pratiques à adopter au cours de son mandat ; elle insiste notamment sur la prévention des conflits d'intérêts.

Monsieur le maire en fait lecture et une copie de la charte est délivrée à l'ensemble des élus.

7 – Manifestation pour le maintien de la ligne Béziers/Neussargues

Monsieur le maire indique à l'assemblée que le collectif des élus de la ligne SNCF faisant partie intégrante du Comité Pluraliste a programmé des actions pour la défense de la ligne Béziers/Neussargues.

Ils envisagent un transport Béziers/Neussargues le 26 septembre prochain qui fêtera les 130 ans du Viaduc de Garabit.

A cette occasion, ils sollicitent la présence des élus dans le train ainsi qu'une participation financière de 500 euros afin de mener à bien leur projet.

Monsieur le maire invite donc les élus à être présent dans le train et propose une participation de 100 euros.

Le conseil municipal, ouï l'exposé,

Décide d'attribuer au Comité Pluraliste Béziers/Neussargues, une subvention exceptionnelle de 100 euros.

8 – Demande comité des fêtes

Monsieur le maire informe l'assemblée que le comité des fêtes de Lunas a décidé de relancer la fête votive les 21, 22 et 23 août prochain.

A cet effet, ils demandent à la mairie de prendre en charge la sécurité, à savoir, 5 agents les 3 soirs de 22 h à 3 h.

Le conseil ouï l'expose et accepte à l'unanimité de prendre à charge pour les trois soirs la sécurité de la fête.

9 – Occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'établir des conventions avec les commerçants utilisant le domaine public.

A savoir, à ce jour :

Le restaurant « Les Platanes »

Le restaurant « L'Auberge Gourmande »

La Pâtisserie « Ricot »

Il propose que toutes ces utilisations du domaine public soient formalisées par une convention et acquittées de la somme de cinq euro par an.

De plus, le restaurant « Les Platanes », prendra à sa charge l'élagage du platane surplombant la terrasse et le restaurant « L'Auberge Gourmande » prendra à sa charge l'entretien des bacs à fleurs surplombant le Gravezon.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, et approuve les propositions ci-dessus.

10 – Projet Grand rue

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'afin de conserver les subventions obtenues il convient d'entreprendre au plutôt les travaux de réhabilitation des réseaux secs et humides avec le traitement de surface de la Grand'Rue.

Monsieur Tièche présente un prévisionnel financier divisé en deux tranches pour un coût de :

-	Tranche ferme :	Dépenses	189260.15
		Recettes	69433.16
-	Tranche Conditionnelle :	Dépenses	248570.17
		Recettes	89378.56

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de lancer les travaux de la Grand'Rue pour la première tranche qui devraient débuter en septembre 2015. A cet effet il demande à Monsieur Mas de bien vouloir contacter divers établissements bancaires pour contracter un éventuel prêt.

A l'unanimité le conseil accepte de lancer la première tranche de travaux de la Grand'Rue. Donne tout pouvoir à monsieur le maire afin de mettre en œuvre cette décision.

11 – Questions diverses

- Délégation signature actes notariés.

Suite aux délibérations en date du 06 janvier 2015, concernant l'acquisition de la parcelle de Mme BERGIER, aujourd'hui cadastrée AB 691, et celle en date du 16 mars 2015, concernant l'acquisition des parcelles du chemin de Passero, monsieur le maire propose de désigner monsieur Daniel RIVIERE, 2^{ème} adjoint, afin de représenter la commune pour concrétiser ces acquisition et signer les actes notariés.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, et approuve les propositions ci-dessus.

- Location logement Pâtisserie

Monsieur le maire indique que monsieur Veislinger Gilbert, gérant du Bar Tabac « Le Redondel » se porte candidat afin de prendre en location le logement situé au-dessus de la Pâtisserie au 30 route de Bédarieux.

Monsieur le maire propose d'attribuer la location de ce logement à monsieur Veislinger Gilbert à partir du 1^{er} juin 2015 pour un loyer mensuel de 400 euros.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition ci-dessus

- Information bureau de poste

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier émanant de la Direction de la Poste faisant état de la situation du bureau de poste de Lunas.

Il informe de la suppression du poste de receveur qui sera remplacé par un « Facteur-Guichetier » qui sera présent au guichet tous les jours y compris le samedi de 9 h 00 à 11 h 00 à compter du 8 juin 2015 et effectuera en suivant les opérations de distribution du courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.